
Guide
d'information

NOUVELLE FORMULE

GRANDS PRIX
DES JARDINS
de la culture
DE LANAUDIÈRE

par Culture
anaudière

Édition 20
24

Guide d'information

L'heure est à l'inscription. L'appel de candidatures des Grands Prix Desjardins de la culture est lancé.

À toutes ces personnes dévouées aux arts et à la culture de la région Lanaudoise, qui travaillent avec créativité et passion pour développer, faire rayonner et soutenir ce milieu culturel qui nous tient tant à cœur, c'est à vous que s'adresse cet événement de reconnaissance. Nous attendons vos propositions !

Il y aura trois catégories de prix : les **prix nationaux** en partenariat avec des instances reconnues comme le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et Télé-Québec; les **prix destinés aux artistes** selon les disciplines; les **prix destinés à une contribution dans le milieu culturel** qui varient d'une année à l'autre.

La somme de **20 500 \$** en prix sera remise lors des Grands Prix Desjardins de la culture 2024.

Voici les 11 prix qui seront remis en 2024

Prix du CALQ – Artiste de l'année dans Lanaudière		1
Ambassadeur Web		1
<hr/>		
Arts visuels		1
Métiers d'art		1
Autochtone		1
Arts de la scène		1
Littérature		1
Relève		1
<hr/>		
Valorisation et développement	Éducation*	1
Municipal	Mun. 10 000 et +*	1
Engagement	Partenaire *	1
<hr/>		
TOTAL		11

**Les 3 derniers prix seront en alternance sur un cycle de 3 ans.*



Guide d'information

Pour déposer une candidature

Il vous suffit de remplir le formulaire du prix convoité. Cette année, les formulaires sont optimisés et un peu plus exigeants. Ainsi, ils comportent tous des particularités liées directement au prix offert. De plus, le dépôt du formulaire ne pourra être accepté s'il n'est pas complètement rempli et si tous les documents requis n'y sont pas joints.

La période de l'appel de candidatures se déroule du [29 février au 10 mai 2024](#).

Deux niveaux de jury seront tenus : le premier en juin et le final en août.

Tous les candidats et candidates doivent être âgés de 18 ans et plus et résider dans Lanaudière depuis au moins 2 ans.

Assurez-vous de bien comprendre et suivre les consignes suivantes :

- 1- Un dossier qui a déjà été présenté doit absolument inclure une nouveauté en lien direct avec le projet ou du moins rapproché.
- 2- Si un dossier a déjà été gagnant, il ne peut pas être redéposé.
- 3- Un dossier incomplet, selon les demandes exigées au formulaire, vous sera retourné et ne sera pas considéré tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas dûment complété.
- 4- Il est possible, pour les finalistes, de faire relire son dossier par l'équipe de Culture Lanaudière, puisque le jury final est hors région.
- 5- Nous vous invitons fortement à relire vos réponses et à corriger les fautes s'il y a lieu.

Liste des prix

1. Prix du CALQ – Artiste de l'année dans Lanaudière
2. Prix Ambassadeur Web
3. Prix Arts visuels
4. Prix Métiers d'art
5. Prix Artiste autochtone
6. Prix Arts de la scène
7. Prix Littérature
8. Prix Émergence – Arts de la scène
9. Prix Éducation
10. Prix Municipalité (10 000 habitants et plus)
11. Prix Partenaire

Notez que le jury final est libre d'ajouter un prix Coup de cœur ou Spécial jury.



Modalités de sélection



Le mode de sélection passe par deux étapes distinctes :

— Première étape

La période de candidatures qui se déroule du 29 février au 10 mai 2024. Les dossiers doivent être dûment complétés et les pièces jointes déposées en nombre convenues. Le premier jury sélectionnera les finalistes de l'année 2024 parmi ces derniers.

— Deuxième étape

À l'exception du Prix du CALQ, qui a sa propre démarche de mise en candidature, le jury final, composé de pairs provenant de l'extérieur de la région, couronnera un lauréat ou une lauréate pour chacun des prix. Aucune personne ne sera prévenue des résultats à l'avance.

— Le gala se tiendra le **jeudi 19 septembre 2024**, au Théâtre Hector-Charland, à L'Assomption.

Nous demandons aux finalistes d'être présents et présentes lors de la soirée du gala ou, dans l'impossibilité d'y être, mandater une personne qui vous représentera.

Les Grands Prix Desjardins de la culture de Lanaudière sont une initiative de Culture Lanaudière qui vise à souligner le travail des artistes, des artisans et artisanes, des bénévoles et des partenaires culturels. Ce gala, qui en est à sa 33^e édition cette année, participe à l'essor d'un secteur en pleine effervescence et contribue à renforcer l'identité et la fierté d'être Lanaudois et Lanaudoises.

1. Prix du CALQ – Artiste de l’année dans Lanaudière

Pour le Prix du CALQ – Artiste de l’année dans Lanaudière, les règles édictées dans le document intitulé « Lignes directrices » prévalent sur ce guide.

Le processus d’attribution du Prix du CALQ – Artiste de l’année dans Lanaudière s’inscrit dans un mode de cogestion partagé entre le CALQ et Culture Lanaudière, promoteur de l’appel à candidatures et de la reconnaissance de la personne lauréate dévoilée dans le cadre d’un événement adapté à la dynamique du territoire.

Assorti d’un montant de **10 000 \$**, ce prix vise à reconnaître un ou une artiste ou un écrivain ou une écrivaine qui se démarque par le dynamisme de son parcours et l’excellence de ses réalisations récentes. Afin de promouvoir la création artistique de cette région et de favoriser le rayonnement des récipiendaires, **La Fabrique culturelle de Télé-Québec** en réalisera un portrait vidéo au cours de l’année de la remise du prix (sauf exception).

**L’appel de candidatures se
termine le 10 mai 2024.**

Pour soumettre une candidature pour le Prix du CALQ, il faut vous rendre sur le site Internet du Conseil des arts et des lettres du Québec : <https://www.calq.gouv.qc.ca/prix-et-distinction/artiste-de-lannee-dans-lanaudiere>.

2. Prix Ambassadeur Web

La direction régionale de Télé-Québec Mauricie-Centre-du-Québec-Lanaudière veut souligner l'apport exceptionnel d'un artiste, artisan, collectif d'artistes qui s'est le plus illustré sur le Web.

Il peut s'agir d'exposition, de performance, ou de présentation d'œuvre. Seuls les individus résidant dans Lanaudière depuis au moins **24 mois** sont admissibles.

Toutes les disciplines sont admissibles.

Une bourse de 1 500\$ sera remise au lauréat ou à la lauréate.

Pour accéder au jury, la candidature devra comprendre les documents suivants :

- Le formulaire dûment complété;
- Un curriculum vitae à jour (max. 3 pages);
- Une démarche artistique (1 page);
- Un texte faisant valoir ses réalisations à l'extérieur du Québec (1 page);
- Un dossier de presse (max. 5 pages), le cas échéant;
- 10 images ou 5 minutes de musique ou vidéo;
- 1 photo de la personne candidate;
- 5 photos du projet, de haute résolution, ou son logo en format JPEG;
- Tout autre matériel jugé pertinent à la candidature.



3. Prix Arts visuels

Ce prix est remis à un ou une artiste qui s'est démarqué de la communauté artistique par l'excellence et la créativité de son talent. Il s'adresse uniquement aux artistes reconnus professionnellement en arts visuels, selon la définition de la Loi sur le Statut de l'artiste.

Il peut s'agir d'exposition, de performance, ou de présentation d'œuvre. Seuls les artistes résidant dans Lanaudière depuis au moins **24 mois** sont admissibles.

Toutes les disciplines sont admissibles.

Une bourse de 1 000\$ sera remise au lauréat ou à la lauréate.

Pour accéder au jury, l'artiste devra fournir les documents suivants :

- Le formulaire dûment complété;
- Un curriculum vitae à jour (max. 3 pages);
- Une démarche artistique (1 page);
- Un texte faisant valoir ses réalisations (1 page);
- Un dossier de presse (max. 5 pages), le cas échéant;
- 10 images ou 5 minutes de musique ou vidéo;
- 1 photo de l'artiste;
- 5 photos du projet, de haute résolution, ou son logo en format JPEG;
- Tout autre matériel jugé pertinent à la candidature.

4. Prix Métiers d'art

Ce prix est remis à un artisan ou une artisane qui s'est démarqué de la communauté artistique par l'excellence et la créativité de son talent. Tous les médiums sont acceptés.

Seuls les artistes résidant dans Lanaudière depuis au moins **24 mois** sont admissibles.

Une bourse de 1 000\$ sera remise au lauréat ou à la lauréate.

Pour accéder au jury, la candidature devra comprendre les documents suivants :

- Le formulaire dûment complété;
- Un curriculum vitae à jour (max. 3 pages);
- Une démarche artistique (1 page);
- Un texte faisant valoir ses réalisations (1 page);
- Un dossier de presse (max. 5 pages), le cas échéant;
- 10 images ou 5 minutes de musique ou vidéo;
- 1 photo de la personne candidate;
- 5 photos du projet, de haute résolution, ou son logo en format JPEG;
- Tout autre matériel jugé pertinent à la candidature.

5. Prix Artiste autochtone

Ce prix est remis à un ou une artiste autochtone, un collectif d'artistes ou un organisme, de toutes disciplines, qui s'est démarqué par la réalisation d'une œuvre mettant en valeur la culture autochtone, quelle que soit la discipline.

Le candidat ou la candidate doit être Atikamekw et habité à Manawan ou dans la communauté lanauoise.

Il peut s'agir d'exposition, de performance, ou de présentation d'œuvre. Seuls les autochtones résidant dans Lanaudière depuis au moins **24 mois** sont admissibles.

Une bourse de 1 000\$ sera remise au lauréat ou à la lauréate.

Pour accéder au jury, la candidature devra comprendre les documents suivants :

- Le formulaire dûment complété;
- Un curriculum vitae à jour (max. 3 pages);
- Une démarche artistique (1 page);
- Un texte faisant valoir ses réalisations (1 page);
- Un dossier de presse (max. 5 pages), le cas échéant;
- 10 images ou 5 minutes de musique ou vidéo;
- 1 photo;
- 5 photos du projet, de haute résolution, ou son logo en format JPEG;
- Tout autre matériel jugé pertinent à la candidature.

En partenariat avec



Culture
anaudière

6. Prix Arts de la scène

Ce prix est remis à un ou une artiste ou un collectif d'artistes, de toutes disciplines des arts de la scène, qui s'est démarqué par l'excellence et la créativité de son talent en art de la scène que ce soit la danse, le théâtre, les arts du cirque, le slam ou bien l'humour.

Il peut s'agir de performance, ou d'œuvre multidisciplinaire. Seuls les artistes résidant dans Lanaudière depuis au moins **24 mois** sont admissibles.

Une bourse de 1 500\$ sera remise au lauréat ou à la lauréate.

Pour accéder au jury, la candidature devra comprendre les documents suivants :

- Le formulaire dûment complété;
- Un curriculum vitae à jour (max. 3 pages);
- Une démarche artistique (1 page);
- Un texte faisant valoir ses réalisations (1 page);
- Un dossier de presse (max. 5 pages), le cas échéant;
- 10 images ou 5 minutes de musique ou vidéo;
- 1 photo;
- 5 photos du projet, de haute résolution, ou son logo en format JPEG;
- Tout autre matériel jugé pertinent à la candidature.

En partenariat avec

— Diffusion
Hector —
— Charland



**Centre culturel
Desjardins**



**Théâtre du
Vieux-Terrebonne**

7. Prix Littérature

Ce prix est remis à un écrivain ou une écrivaine qui s'est démarqué de la communauté artistique par l'excellence et la créativité de son talent. Toutes les formes littéraires sont permises comme par exemple la poésie, le roman, la fiction, etc., de catégorie jeunesse ou adulte.

Seuls les artistes résidant dans Lanaudière depuis au moins **24 mois** sont admissibles.

Une bourse de 1 000\$ sera remise au lauréat ou à la lauréate.

Pour accéder au jury, la candidature devra comprendre les documents suivants :

- Le formulaire dûment complété;
- Un curriculum vitae à jour (max. 3 pages);
- Une démarche artistique (1 page);
- Un texte faisant valoir ses réalisations (1 page);
- Un dossier de presse (max. 5 pages), le cas échéant;
- 3 extraits de livres jugés pertinents par le candidat;
- 1 photo de la personne candidate;
- 5 photos du projet, de haute résolution, ou son logo en format JPEG;
- Tout autre matériel jugé pertinent à la candidature.



8. Prix Émergence – Arts de la scène

Ce prix vise à promouvoir la carrière artistique des créateurs émergents et des créatrices émergentes en soulignant leur effort à développer une démarche personnalisée et originale. Il peut s'agir d'exposition, de performance, ou de présentation d'œuvre.

Ce prix est remis à un artiste ou un collectif d'artistes qui s'est démarqué de la communauté artistique par l'excellence et la créativité de son talent en art de la scène que ce soit la danse, le théâtre, les arts du cirque, le slam ou bien l'humour. Toutes les disciplines relatives aux arts de la scène sont admissibles.

Seuls les artistes résidents dans Lanaudière depuis au moins **24 mois** et ayant **moins de 6 ans de pratique** sont admissibles.

Une bourse de 1 500\$ sera remise au lauréat ou à la lauréate.

Pour accéder au jury, la candidature devra comprendre les documents suivants :

- Le formulaire dûment complété;
- Un curriculum vitae à jour (max. 3 pages);
- Une démarche artistique (1 page);
- Un texte faisant valoir ses réalisations (1 page);
- Un dossier de presse (max. 5 pages), le cas échéant;
- 10 images ou 5 minutes de musique ou vidéo;
- 1 photo;
- 5 photos du projet, de haute résolution, ou son logo en format JPEG;
- Tout autre matériel jugé pertinent à la candidature.

En partenariat avec

— Diffusion
Hector —
— Charland



**Centre culturel
Desjardins**



**Théâtre du
Vieux-Terrebonne**

9. Prix Éducation

Ce prix est remis à un ou une artiste, un collectif d'artistes ou un organisme, de toutes disciplines, qui a réalisé une prestation ou un atelier auprès de la clientèle scolaire, de niveau primaire ou secondaire.

Il peut s'agir d'exposition, de performance, ou de présentation d'œuvre. Seules les personnes résidant dans Lanaudière depuis au moins **24 mois** sont admissibles.

Ce prix est remis à un artiste ou un collectif d'artistes qui a, soit :

- Présenter une œuvre ou une performance devant un public scolaire ;
- Créer ou cocréer une œuvre ou une performance avec un public scolaire ;
- Produire ou coproduire une œuvre ou une performance devant un public scolaire ;
- Animer une séance de découverte à un public scolaire ;
- Etc.

Une bourse de 1 000\$ sera remise au lauréat ou à la lauréate.

Pour accéder au jury, la candidature devra comprendre les documents suivants :

- Le formulaire dûment complété;
- Un curriculum vitae à jour (max. 3 pages);
- Une démarche artistique (1 page);
- Un texte faisant valoir ses réalisations (1 page);
- Un dossier de presse (max. 5 pages), le cas échéant;
- 10 images ou 5 minutes de musique ou vidéo;
- 1 photo;
- 5 photos du projet, de haute résolution, ou son logo en format JPEG;
- Tout autre matériel jugé pertinent à la candidature.

10. Prix Municipalité (10 000 habitants et plus)

Ce prix veut souligner l'apport culturel d'une municipalité de plus de 10 000 habitants.

Il peut s'agir de soutien apporté à une exposition, des performances, ou de présentation d'œuvres. Ce prix est remis à une municipalité qui a su démontrer, par des efforts tangibles, qu'elle accorde une place de choix au fait culturel.

Un certificat cadeau de la Boutique Le4673.ca d'une valeur de 500\$ sera remis à la municipalité lauréate.

Pour accéder au jury, la municipalité devra fournir les documents suivants :

- Le formulaire dûment complété;
- Un curriculum vitae à jour (max. 3 pages);
- Sa politique culturelle (1 page);
- Un texte faisant valoir ses réalisations (1 page);
- Un dossier de presse (max. 5 pages), le cas échéant;
- 10 images ou 5 minutes de musique ou vidéo;
- 1 photo ou le logo de la municipalité;
- 5 photos du projet, de haute résolution, ou son logo en format JPEG;
- Tout autre matériel jugé pertinent à la candidature.

11. Prix Partenaire

Ce prix veut souligner l'apport culturel d'un partenaire qui s'est joint à un projet développé par un organisme culturel ou un artiste.

Il peut s'agir d'exposition, de performance, ou de présentation d'œuvre. Seuls les artistes résidant dans Lanaudière depuis au moins **24 mois** sont admissibles.

Ce prix est remis à un **partenaire indépendant de la culture** (dans sa mission) qui a contribué de manière significative à la réalisation du projet. Il peut s'agir d'un partenaire privé ou public.

Un certificat cadeau de la Boutique Le4673.ca d'une valeur de 500\$ sera remis à l'organisme ou l'entreprise.

Pour accéder au jury, l'organisme ou l'entreprise devra fournir les documents suivants :

- Le formulaire dûment complété;
- Un curriculum vitae à jour (max. 3 pages);
- Une démarche artistique ou mission de l'organisme (1 page);
- Un texte faisant valoir ses réalisations (1 page);
- Un dossier de presse (max. 5 pages), le cas échéant;
- 10 images ou 5 minutes de musique ou vidéo;
- 1 photo ou le logo;
- 5 photos du projet, de haute résolution, ou son logo en format JPEG;
- Tout autre matériel jugé pertinent à la candidature.

— **Informations générales**

Formulaires disponibles au culturelanaudiere.qc.ca/grands-prix

— **Renseignements | Culture Lanaudière**

Téléphone : 450-753-7444, poste 21

Sans frais : 1-866-334-7444

Courriel : info@culturelanaudiere.qc.ca